

Conseil municipal du 20 Mars 2026 à 20h00

Ordre du jour : Election du maire et de ses adjoints

Le maire sortant Monsieur François PATIER est absent, c'est le troisième adjoint Monsieur Franck BARONI qui ouvre la séance. Monsieur Franck BARONI fait l'appel des élus et désigne Madame Anaïs SAINTPEYRE comme secrétaire de séance

Appel début de séance :

- M. Stéphane BARDE
- M. Franck BARONI
- Mme Aurélie BOIX
- Mme Monique BOUDOU
- M. Grégory BOURROUX
- Mme Michelle CALMEJANE
- Mme Danielle COSTE
- Mme Audrey DUMOND
- M. Valentin MEIRA
- M. Mickaël MIGUEL
- M. Alexandre PEREZ
- M. Denis RONDEAU
- Mme Anaïs SAINTPEYRE
- Mme Monique SERRE IGOULZAN
- M. Éric TANTON

Monsieur BARONI donne la parole à l'élue la plus âgée Monique BOUDOU qui va procéder à l'élection du maire. Deux assesseurs sont désignés : Madame Aurélie BOIX et Monsieur Alexandre PEREZ.

I. Election du Maire

La liste Agir pour Nespouls menée par Madame Monique SERRE IGOULZAN élue à la majorité lors des élections municipales occupe 12 sièges, l'opposition Ensemble construisons l'avenir de Nespouls menée par M. Franck BARONI occupe 3 sièges.

Madame Monique SERRE IGOULZAN propose sa candidature de maire pour le mandat 2026 - 2033. Il n'y a pas eu d'autre proposition de candidature de maire.

Délibération des votes : 12 votes pour Madame Monique SERRE IGOULZAN
3 votes blanc

Conclusion : Madame Monique SERRE IGOULZAN est élue Maire de la commune de Nespouls pour le mandat 2026 - 2033 à la majorité absolue.

II. Election des adjoints au Maire

Le maire a fait procéder à la délibération du nombre d'adjoints. A l'unanimité, trois sièges sont à pourvoir.

Premier adjoint : Monsieur Alexandre PEREZ

Deuxième adjointe : Madame Monique BOUDOU

Troisième adjoint : Monsieur Stéphane BARDE

Délibération des votes : 14 votes pour les 3 adjoints

1 vote blanc

Conclusion : Les trois adjoints sont élus à la majorité absolue pour le mandat 2026-2033.

III. Lecture de la charte de l'élus par Madame le Maire et signature.

Après le discours d'accueil de Madame le Maire, la séance a été levée à 20h40.

NB : Le prochain conseil sera fixé au début du mois d'avril pour la détermination des indemnités des élus et la répartition des élus dans les commissions communales et intercommunales.